

CONVENTION D'ADHÉSION COLLECTIVITÉ CONTRAT COLLECTIF PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE

INFORMATIONS EMPLOYEUR

N° SIRET* : Effectif* :

Département de rattachement* :

Raison sociale* :

Statut* : CENTRE DE GESTION CCAS COMMUNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
 CONSEIL RÉGIONAL COS EHPAD SDIS DEPARTEMENTAL AUTRE

Adresse* :

Complément d'adresse :

Code Postal* : Ville* :

INTERLOCUTEUR AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

Civilité* : Nom* : Prénom* :

Fonction :

Téléphone* : Email* :

ADHÉSION

Date de prise d'effet souhaitée* : 01/ mm/aaaa

Suite à la délibération du / / , je soussigné(e),

en qualité de , adhère à la Convention de Participation Prévoyance souscrite par le CDG 60 auprès de Territoria Mutuelle.

Existence d'un précédent contrat collectif prévoyance : OUI NON

SORT DU RÉGIME INDEMNITAIRE EN CAS DE PASSAGE À DEMI-TRAITEMENT :

Maintien du régime indemnitaire par l'employeur* : OUI NON

Pour chaque type de congé, vous indiquerez, selon la délibération prise, si les catégories de primes suivantes sont maintenues en cas de passage à demi-traitement et en proportion à ce traitement soient suspendues. Mettre M pour maintenues, ou S pour suspendues :

Type de maladie	RIFSEEP - IFSE	RIFSEEP - CIA	AUTRES PRIMES
CMO - maladie ordinaire			
CLM - CLD : longue maladie et longue durée :			
CGM : grave maladie :			

CHOIX DES GARANTIES

Formule obligatoire FORMULE 2 PACK Choix du Taux de couverture* : 90% 95%

SIGNATURE

La collectivité reconnaît avoir pris connaissance de la Convention de Participation en Prévoyance Complémentaire, et des pièces contractuelles afférentes.
La collectivité s'engage à permettre à Territoria Mutuelle de promouvoir le dispositif auprès des agents et à fournir les informations nécessaires à la gestion de la Convention de Participation.

FAIT À , LE

SIGNATURE de la personne habilitée à engager la collectivité

* Ces champs sont obligatoires

➤ LISTE DES DOCUMENT À RETOURNER À MISEENMARCHE@TERRITORIA-MUTUELLE.FR

- Ce bulletin complété, signé,
- La délibération de rattachement à la convention du CDG60,
- La délibération précisant le fonctionnement de la prise en charge du régime indemnitaire,
- La délibération visant à fixer le montant de participation alloué par la collectivité.

Nous contacter
05 49 33 76 51